

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 5 août 2013, 20 h, à la salle de l'O.T.J. de Saint-Omer.**

**Étaient présents : MM. Raymond Deslauriers, conseiller  
Donald Falardeau, conseiller  
Lauréat Plante, conseiller  
Normand Parr, conseiller  
Mme France Leblanc, conseiller**

**Quorum : le quorum est constaté.**

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.**

**13-08-201 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 5 août 2013 soit accepté en en y ajoutant les sujets suivants et en y laissant le varia ouvert :

- Appui au Club des 50 ans et plus de Saint-Omer – Programme Nouveaux horizons;
- Analyse du zonage à l'est de l'entreprise CFI Métal.

**13-08-202 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 2 juillet 2013 soit adopté, tel que proposé.

**13-08-203 COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2013**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 juillet 2013, au montant total de 361 632,91 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 juillet 2013.

---

Michelyne Leblanc, trésorière

**13-08-204 APPROBATION – FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'état des activités d'investissement au 31 juillet 2013, au montant de 27 642,10 \$, soit approuvé, tel que présenté.

**13-08-205                    DEMANDES DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QU' en date du 31 juillet 2013, des dépenses incompressibles aux activités financières entraînent un excédent à certains postes budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du règlement 2011-194 prévoient qu'une liste de variations budgétaires soit déposée à une réunion du conseil;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter les demandes de variations budgétaires 2013-02, 2013-03, 2013-04, 2013-05 et 2013-06, telles que présentées.

Ces documents font partie intégrante du procès-verbal.

**13-08-206                    ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION AU 31 DÉCEMBRE 2012**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte les états financiers de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 et accepte de verser à l'organisme un montant de 852 \$ qui représente la variation des contributions de tous les ensembles immobiliers du programme d'habitation à loyer modique.

**13-08-207                    AVIS DE MOTION POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 2011-197**

Monsieur Lauréat Plante donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement qui modifie le règlement 2011-197 sur les ententes relatives aux travaux municipaux et à la construction de nouvelles rues.

**13-08-208                    PROJET DE RÈGLEMENT 2013-236 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 100 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 100 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LA PROLONGATION DE LA RUE F.-LEBLANC**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2013-236 décrétant un emprunt de 1 100 000 \$ et une dépense de 1 100 000 \$ pour l'exécution de travaux de construction d'infrastructures municipales pour la prolongation de la rue F.-Leblanc.

**13-08-209                    PROJET DE RÈGLEMENT 2013-239 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 576 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 576 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2013-239 décrétant un emprunt de 576 000 \$ et une dépense de 576 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection du poste de pompage Marc-LeBlanc et des travaux de nettoyage et peinture du réservoir aérien d'eau potable.

**13-08-210                    CONTRIBUTION AU FONDS « TRAGÉDIE/LAC-MÉGANTIC 2013 »**

ATTENDU la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 5 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

ATTENDU QUE devant l'ampleur de cette tragédie, l'UMQ a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté;

ATTENDU QUE l'UMQ invite les municipalités à faire des dons en argent au nom de l'UMQ pour le fonds en fidéicomis « Tragédie/Lac-Mégantic 2013 »;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est solidaire de la municipalité de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite contribuer financièrement au fonds mis en place par l'UMQ pour venir en aide à cette communauté;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le versement d'une somme de 450 \$ à l'UMQ à titre de contribution au fonds « Tragédie/Lac-Mégantic 2013 » pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic touchée par une tragédie ferroviaire.

**13-08-211 DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA MUNICIPALITÉ DE MARIA POUR LE SERVICE DE LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT l'article 29.6 de la Loi sur les citées et villes permettant à une municipalité locale de déléguer à une autre municipalité le pouvoir de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer, conjointement avec la Municipalité de Maria, désire demander des soumissions pour le service de la cueillette des matières résiduelles sur l'ensemble des deux (2) territoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer délègue à la Municipalité de Maria le pouvoir de procéder à l'appel d'offres suivant :

*Appel d'offres Cueillette d'ordures ménagères et de matières recyclables (contrat d'une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)*

QUE la directrice des Services administratifs et le directeur des Travaux publics soient nommés pour représenter la Ville dans l'élaboration du document d'appel d'offres.

QUE le projet d'appel d'offres soit soumis à la Ville pour approbation.

**13-08-212 RÉOLUTION QUI ABROGE LA RÉOLUTION 2013-07-190 ET MODIFIE LE RÈGLEMENT 2013-237 (TRAVAUX DE PAVAGE)**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE la résolution 2013-07-190 qui modifie le règlement 2013-237 soit abrogée et remplacée comme suit :

Article 1) Ajouter un deuxième alinéa qui se lit comme suit :

*Les estimés fournis par Pavage Beau Bassin en date du 4 avril 2013, du 8 avril 2013 et du 22 avril 2013, totalisant 272 559,05 \$ à l'annexe A, font partie intégrante du présent règlement.*

*Le sommaire des dépenses qui totalise 300 000 \$ à l'annexe B font partie intégrante du présent règlement.*

**13-08-213                    PROJET DE 48 UNITÉS DE LOGEMENTS COLLECTIFS – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE CORRESPONDANT À LA PARTIE PRÉVU DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ)**

ATTENDU QUE            la Ville de Carleton-sur-Mer avait déjà prévu sa partie financière à la hauteur de 50 pourcent du budget maximal du PRQ de 281 871 \$;

CONSIDÉRANT            l'incertitude de l'acceptation de la demande au PRQ;

CONSIDÉRANT QUE le financement et le projet d'implantation de logements collectifs à Carleton-sur-Mer sont des dossiers importants pour la Ville et la communauté;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à verser au financement du projet la partie prévue du PRQ, représentant environ 141 000 \$, indépendamment de l'acceptation ou non de la demande effectuée au PRQ.

QUE la Ville et les intervenants au dossier poursuivent leur démarche afin que la demande au PRQ soit finalement acceptée par les autorités concernées.

QUE le maire, monsieur Denis Henry, et le directeur général et greffier, monsieur Danick Boulay, soient autorisés à signer les documents relatifs à cet effet.

**13-08-214                    ABROGATION DE LA RÉOLUTION 13-03-80**

CONSIDÉRANT QUE des précisions sont nécessaires à l'égard des modalités entourant le programme de supplément au loyer dans le cadre du projet l'implantation de 48 unités de logements collectifs;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l'unanimité

D'abroger la résolution numéro 13-03-80.

**13-08-215                    PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER – PROJET DE 48 LOGEMENTS DESTINÉS AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES ÂGÉES, ACCÈSLOGIS QUÉBEC VOLET I – ACCÈSLOGIS QUÉBEC VOLET II**

ATTENDU QUE            l'Office municipal d'habitation de Carleton-Saint-Omer présente un projet d'habitation pour 48 logements dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE            la SHQ accepte que l'Office municipal d'habitation de Carleton-Saint-Omer bénéficie jusqu'à 50 % des unités de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis exige la participation de la Municipalité au Programme de supplément au loyer pour son acceptation par la SHQ pour une période de 5 ans.

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à participer à 10 % du coût du Supplément au loyer pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

**13-08-216**

**RÉGULARISATION DE L'OCCUPATION DE L'EMPLACEMENT DE LA  
PRISE D'EAU POTABLE DE LA RUE CHARLES.-E.-BERNARD**

ATTENDU QUE le bail intervenu en 1990 avec messieurs Alphonse et Jean-François Bernard pour l'occupation de terres pour la prise d'eau potable municipale est arrivé à échéance;

ATTENDU QUE la Ville a indiqué, par la résolution numéro 13-02-42, le processus d'acquisition des terrains nécessaires pour l'emplacement de la prise d'eau;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Alphonse et Jean-François Bernard ont mandaté un avocat au dossier et que, notamment, ce dernier a transmis une offre de ses clients où les coûts de loyer annuel représenteraient, sans les taxes, plus de 13 millions de dollars;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer mandate Me Nérée Cormier comme procureur au dossier afin de défendre les intérêts publics de la communauté.

**13-08-217**

**APPUI AU DÉFILÉ « NOËL AU VILLAGE » DE LA MUNICIPALITÉ  
DE NOUVELLE – DEMANDE AU PACTE RURAL II, VOLET  
RÉGIONAL, DU CLD D'AVIGNON**

ATTENDU QUE le défilé de « Noël au village » est un événement de masse important dans la Baie-des-Chaleurs et la région;

ATTENDU QUE le défilé de « Noël au village » est un événement réalisé par de nombreux bénévoles, artistes et artisans de la région;

ATTENDU QUE le comité du défilé de « Noël au village » veut rendre accessible aux gens de la région une belle parade avec diverses animations;

CONSIDÉRANT QUE le comité du défilé de « Noël au village » est soutenu par la Municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT QUE le défilé de « Noël au village » recherche du financement et veut déposer une demande d'aide financière au Pacte rural II, volet régional, du CLD d'Avignon;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accorde son appui au comité de « Noël au village » pour son projet de défilé de Noël.

QUE ce projet d'événement de masse et culturel soit présenté dans le cadre du Pacte rural II, volet régional, du CLD d'Avignon.

**13-08-218**

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE STAGE À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC  
À TROIS-RIVIÈRES (UQTR)**

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec à Trois-Rivières offre la possibilité de faire appel à des étudiants stagiaires en loisir, culture et tourisme;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pascal Alain sera responsable de toutes les démarches en vue de sélectionner un ou une stagiaire en loisir, culture et tourisme. Advenant que les démarches se concluent par l'acceptation d'un stagiaire, monsieur Pascal Alain sera également mandaté pour superviser ledit stagiaire et de représenter la Ville de Carleton-sur-Mer auprès de l'Université du Québec à Trois-Rivières dans toutes les procédures reliées à l'obtention, à la supervision et à l'évaluation de la personne sélectionnée;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer mandate monsieur Pascal Alain, directeur des loisirs, de la culture et du tourisme, à déposer une demande d'ici le 30 août 2013 auprès de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour obtenir un ou une stagiaire en loisir, culture et tourisme pour une durée de huit mois, et ce, à partir de janvier 2014.

**13-08-219                   REPRÉSENTATION DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER SUR LE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB NAUTIQUE DE  
CARLETON**

**Messieurs Normand Parr et Raymond Deslauriers se retirent des discussions et de la décision (le retrait est motivé par le directeur général et greffier).**

CONSIDÉRANT la demande du Club nautique de Carleton afin qu'un représentant de la Ville de Carleton-sur-Mer siège pour une période d'un an sur leur conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Alain Bernier, responsable du développement économique et touristique à la Ville de Carleton-sur-Mer, soit mandaté afin de représenter la Ville sur le conseil d'administration du Club nautique de Carleton pour une période d'un an.

**13-08-220                   SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013 – LE MARDI À LA  
SALLE LAVOIE-ST-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE la fête du Travail est le lundi 2 septembre, de l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le **mardi 3 septembre** à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**AUTRES SUJETS :**

**13-08-221                   APPUI AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-OMER –  
PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS;**

ATTENDU QUE le Club des 50 ans et plus de Saint-Omer désire obtenir des fonds offerts par le Programme Nouveaux horizons afin d'améliorer des services offerts aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans et plus de Saint-Omer sollicite l'appui de la Ville de Carleton-sur-Mer à l'égard de la demande au fonds par le club;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie la demande de fonds par le Club des 50 ans et plus de Saint-Omer à l'égard du Programme Nouveaux horizons.

**13-08-222                   ANALYSE DU ZONAGE À L'EST DE L'ENTREPRISE CFI METAL**

ATTENDU QUE l'entreprise CFI Métal est une entreprise importante pour la Ville et sa communauté;

ATTENDU QUE la Ville a initié un projet de modification du zonage dans le secteur à l'est de CFI Métal afin de s'assurer de l'harmonie des usages dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cette initiative de la Ville, 11 citoyens ont déposé une pétition allant à l'encontre de la volonté de la Ville;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville dépose au dossier concerné ladite pétition;

QUE la Ville sursoie au changement de zonage souhaité afin de mieux mesurer les efforts à mettre devant un éventuel référendum pour un changement de zonage.

**13-08-223 PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Sept (7) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

**13-08-224 LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 02, monsieur Lauréat Plante propose de lever la séance.

Accepté.